

Date de dépôt: 30 août 2007

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition concernant le parcage dans la Vieille-Ville

Rapport de M^{me} Béatrice Hirsch Aellen

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1349, déposée le 25 avril 2001, lors de ses séances des 11 juin et 8 octobre 2001, sous la présidence de M. Hubert Dethurens.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Frédéric Deshusses, que nous tenons ici à remercier pour son travail.

Cette pétition date de la précédente législature et la situation a donc évolué en plus de six ans. La rapporteure a choisi de retracer uniquement les discussions d'alors, sans tenir compte de l'évolution de la situation entre 2001 et aujourd'hui.

Audition des pétitionnaires le 11 juin 2001 : MM. Pierre de Meroy et Jean-Yves Glauser

M. de Meroy, habitant la Grand-Rue, explique qu'il aimerait que, dans le cadre de la politique de la restriction du trafic dans la Vieille-Ville, l'on puisse faire la différence entre le trafic de provenance de l'extérieur et celui généré par les habitants.

Les pétitionnaires insistent sur le fait que les mesures de modération du trafic sont trop contraignantes pour les habitants de la Vieille-Ville. Ils ajoutent qu'ils déplorent les contrôles accrus des véhicules en stationnement.

Ils estiment que tant les habitants que les commerçants de ce quartier sont lésés par les nouvelles règles de circulation et de stationnement dans la Vieille-Ville.

Audition de M. André Hédiger, conseiller administratif de la Ville de Genève, le 8 octobre 2001

M. Hédiger explique que les questions relatives à la circulation en Vieille-Ville suscitent bon nombre de courriers et de pétitions. Il confirme, par ailleurs, avoir reçu un courrier des pétitionnaires de la présente pétition.

Il souligne le désir des autorités de la Ville de pratiquer une politique souple et raisonnable en ce qui concerne la circulation, le but étant de restreindre la circulation pour laisser une place aussi large que possible aux piétons. Il est bien conscient des intérêts, souvent divergents, des différentes personnes concernées. Il tient également à souligner que la Ville finance trois lignes de petits bus afin de faciliter les transports.

Audition de M. Jean-Pierre Christen, du service de l'OTC, le 8 octobre 2001

M. Christen commence par un bref rappel chronologique des mesures de modération du trafic en Vieille-Ville. L'état actuel date de l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 décembre 1998. La procédure de concertation à l'origine de l'élaboration de cet arrêté avait été aussi large que possible. Il explique également les différents types de macarons de stationnement qui existent pour cette zone.

Discussion de la commission

La majorité de la commission estime que les auditions, tant de la Ville que de l'OTC, ont montré que la tendance est à trouver des solutions raisonnables et concertées. La Ville a souligné sa volonté de mener une politique conciliante entre les commerçants, les agents de ville et les habitants.

Concernant les amendes infligées, entre autres concernant le stationnement, et les restrictions de circulation, les commissaires estiment qu'il est nécessaire de faire preuve d'un peu de tolérance, par exemple en ce qui concerne les livraisons. Il est indispensable que les livreurs et les entreprises qui effectuent des réparations puissent travailler dans de bonnes conditions.

La proposition de dépôt sur le bureau du Grand Conseil pour information est donc accepté par :

Pour : 8 (2 AdG, 3 S, 2 Ve, 1 PDC)

Contre : 4 (2 L, 2 R)

Abst. : (1 PDC)

Pétition

(1349)

concernant le parcage dans la Vieille-Ville

Les soussignés, habitants, résidents, commerçants et visiteurs – tous contribuables et/ou électeurs de la Ville sinon du canton de Genève – de la Vieille-Ville de Genève, en tout cas pour la partie du quartier englobant les rues : rue de la Tertasse, Grand-Rue, rue des Granges, Tour-de-Boël, rue de la Boulangerie, rue du Cheval-Blanc, rue Calvin, du Puits-Saint-Pierre, de l'Hôtel-de-Ville, Henri-Fazy et Rampe de la Treille, sauf la partie de la Grand-Rue déjà en zone piétonne, demandent par voie de pétition au Grand Conseil de satisfaire leurs revendications légitimes sur les points suivants

1. Préliminaires

A. Circulation

Contrairement à ce que laissent entendre certains députés, la circulation des voitures en cette partie de la Vieille-Ville ne pose pas de problèmes en tant que bruit ou pollution ; en effet, il n'y en a pas assez pour que l'on puisse constater des nuisances de cet ordre. Il n'y a pas de problèmes non plus au niveau de la sécurité: les voitures roulent dans l'immense majorité de manière raisonnable, et cela, avant même qu'on y ait mis des limitations de vitesse.

B. Parcage

Jusqu'au changement de statut des rues de la Vieille-Ville, il y avait des places de parc en moyenne suffisance pour les habitants, résidents, commerçants et visiteurs, d'abord en 2 heures, puis en 90 minutes. Et il y avait déjà un macaron Vieille-Ville à 5 F, lequel a augmenté il y a quatre ans à 50 F (comme quoi il n'y a pas de petits profits...), sans aucun avantage pour les détenteurs. Puis est venu le privilège de vendre à chaque habitant automobiliste un macaron dit de quartier par lequel il achetait le droit de laisser sa voiture garée dans son quartier sans limitation de temps. Avec ce macaron, les autorités reconnaissaient enfin le droit du citoyen automobiliste de rester garé dans son quartier, sans crainte des amendes. Nous, en Vieille-Ville, nous avons attendu avec impatience de pouvoir également jouir de ce privilège.

Las ! Lorsque nous avons pu nous le procurer, on nous a gentiment fait savoir que notre macaron B (à 180 F , plus le « Vieille-Ville » à 50 F) n'était valable que dans le quartier E, c'est-à-dire les Tranchées. En fait, ce quartier-

là est tellement saturé qu'il serait malvenu de notre part d'aller de surcroît gêner leurs habitants. Nous avons donc tenté de rester dans notre quartier.

Mal nous en pris : depuis deux ans, nous subissons les assauts répétés et harcelants (jusqu'à quatre fois par jour) du triptyque de la force publique, à savoir des contractuels le matin, des agents de ville vers 12 h 50 (quand les automobilistes déjeunent) et des gendarmes la nuit vers 0 h 30 (quand les habitants dorment). A ce sujet, nous invitons la commission à procéder à une investigation sur les ordres donnés à ces fonctionnaires quant à la fréquence de leur passages obligés dans nos rues : car s'il existe un harcèlement sexuel dans d'autres situations, il existe ici un harcèlement du contribuable que nous dénonçons avec vigueur.

En plus, il s'agit aussi d'une inégalité de traitement par rapport à d'autres quartiers où ces mêmes forces et formes d'interventions se font rares.

C. Bruit et vandalisme

La journée, il y a du bruit comme ailleurs: normal. Le soir, il y a très peu de voitures mais, par contre, énormément de monde, en grande majorité des jeunes gens attirés par les pubs: sur une distance de 50 mètres, on en compte sept, plus quatre restaurants.

Le bruit, le vrai, celui occasionné par des buveurs soûls et rendus sourds par la musique fortement rythmée écoutée dans ces pubs à l'espace restreint, commence vers une heure du matin pour s'éteindre vers 5 h 30 environ.

Certains matins, le périmètre Boël, Grand-Rue, Boulangerie, Calvin, Alhambra, Perron, Puits-Saint-Pierre, Hôtel-de-Ville, Henri-Fazy est jonché de débris de verres et de bouteilles brisés et les murs et certaines allées d'habitations sont arrosés de pisse: belle image odorante de la Genève internationale au petit matin!

Il est à remarquer que ces mêmes gendarmes qui passent subrepticement la nuit pour coller les amendes, n'osent pas intervenir sur plainte des habitants entre 1 et 5 heures du matin, malgré les nombreux hurlements, rixes et autres éléments constitutifs du délit de tapage nocturne qualifié.

Il y a donc là dissonance entre le Droit, le droit des habitants à leur sommeil et les droits acquis de facto par ces trublions.

D. Statut du quartier

Il y a environ deux ans, après de laborieuses consultations des deux associations antagonistes de la Vieille-Ville, nos autorités ont imposé – contre l'avis de la majorité des habitants – un nouveau statut des rues de la Vieille-Ville, en ce qui concerne notre côté, en: la rue des Granges, la Tour-de-Boël et les rues du Cheval-Blanc et de la Boulangerie en rues piétonnes, la Grand-Rue en sa première moitié, la rue Calvin et le circuit pour arriver à la Treille en rues résidentielles.

Les habitants automobilistes de la rue des Granges ont pu recevoir un macaron BB, qui les autorise à parquer dans leur rue, à l'exclusion de tous les autres habitants du quartier, ceux-ci ne pouvant acquérir que le B pour devoir aller parquer ailleurs, soit aux Tranchées. La rue des Granges n'étant ni propriété des autorités, ni des habitants de la rue des Granges, ce privilège et cette exclusion font fi de l'égalité entre citoyens et n'ont aucun fondement défendable juridiquement.

Le vœu rousseauiste de certains, qui voient dans le statut de rue piétonne et résidentielle l'image d'enfants heureux de jouer enfin dans leur rue, tombe à plat en ce qui concerne nos rues citées : il n'y a que peu d'enfants de ce côté et leurs parents ne seraient pas criminels au point de les laisser jouer au ballon à la Grand-Rue ou la Tertasse, à la déclivité importante, pour qu'ils aillent le rechercher à la place Neuve ou dans les Rues-Basses, qui est autrement plus animée, avec le risque de se faire écraser par le tram.

De plus, les habitants et usagers de la Grand-Rue, entre autres, ont eu la mauvaise surprise, le jour du nouveau statut attribué à leur rue, de constater que toutes les places de parc en avaient été supprimées, sauf celle pour handicapé: cela entrave les relations sociales pour les visiteurs des habitants et des commerces.

Nous croyons savoir qu'une rue piétonne est une rue entièrement fermée à la circulation : la seule des rues piétonnes de la Vieille-Ville qui le soit réellement est la partie supérieure de la Grand-Rue, ce qui constitue la meilleure preuve que ce statut est impraticable de facto dans notre quartier.

C'est ainsi que certaines autorités qui ont été élues pour le bien public et commun trompent leurs administrés sous des prétextes infondés et fumeux et accroissent petit à petit les règlements supprimant la liberté individuelle, bafouant ainsi notre Constitution en l'assassinant dans son essence même.

D. Nouvelles rues piétonnes

Dans le même esprit de libertés à conserver, nous nous opposons aussi d'ores et déjà au projet de M. Ferrazino de fermer à la circulation la rue de la Rôtisserie au profit d'une rue piétonne. Nous craignons en effet que cela découragera beaucoup de commerçants qui pourraient alors quitter le secteur et que leurs commerces ne soient convertis en autant de pubs ou autres commerces douteux : ce problème est en passe, avec les mesures préconisées, de s'étendre à toute la Ville. Et comme nous en connaissons la faune (décrite ci-dessus), nous préférons prévenir que guérir, d'où notre opposition. Nous réclamons aussi la suppression des parcmètres de la Rôtisserie et autour de l'Alhambra.

2. Conclusions

En considérant que la majorité des citoyens de ce canton sont motorisés, donc mobiles, qu'il convient donc, selon le respect du principe démocratique, de prendre en considération leurs besoins et non pas ceux d'une minorité, et après avoir pris connaissance de ces quelques préliminaires, nous vous demandons :

- a. de faire supprimer les statuts récents desdites rues, ces statuts ne se justifiant d'aucune manière, sauf politique ou dogmatique, ce que nous rejetons, et de rétablir le status quo ante en zone bleue;
- b. de faire remettre les places de parc supprimées dans la Grand-Rue et la Tertasse et de remplacer les parcmètres de la rue Calvin par des cases bleues, pour la plus grande satisfaction des habitants, résidents, commerçants et visiteurs contribuables et électeurs ;
- c. de remplacer les divers macarons actuels en émettant un macaron Vieille-Ville unique, permettant aux habitants motorisés de laisser leur véhicule à choix dans la Vieille-Ville, les Tranchées ou la Jonction ;
- d. libre circulation dès 20 heures en venant de la rue Saint-Léger, Bourg-de-Four, Hôtel-de-Ville, Henry-Fazy, La Treille pour accès aux restaurants;
- e. de remettre les cases voiture, plus une case livraison à la rue de l'Hôtel-de-Ville et à Henri-Fazy ;

- f. l'obtention du macaron par tout habitant et commerçant du quartier décrit plus haut.

Nous espérons que cette pétition d'habitants automobilistes excédés saura trouver, à la Commission des pétitions, des élus sachant comprendre leurs concitoyens et les aider dans leur désir de retrouver leur Liberté, telle qu'exprimée ci-dessus, et de leur permettre de vivre normalement, comme les habitants des autres quartiers de la ville.

N.B. : 208 signatures
MM. Pierre de Mérey
et Jean-Yves Glauser
p.a. Restaurant de l'Hôtel-de-
Ville
1204 Genève